

MESSAGE URGENT :

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Bulletin interne de prévision régionale

à destination des préfets et membres des comités d'experts

Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre

Bulletin émis le : **03/08/2018**

Date de début de l'épisode : 03/08/2018

Situation :

Un épisode de pollution à l'ozone est prévu pour aujourd'hui Vendredi 3 Août 2018 et demain Samedi 4 Août 2018. Les concentrations en ozone devraient dépasser le seuil d'information et de recommandation sur le département de l'Eure-et-Loir aujourd'hui et le département du Loiret demain. La situation ne devrait pas durer car dès Dimanche, les conditions météorologiques changent et entraîneront une amélioration de la qualité de l'air.

Niveaux de procédure :

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour aujourd'hui	Niveau prévu demain	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour aujourd'hui	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour demain
Cher (18) Arrêté n°2017-1-1489 du 28 novembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Eure-et-Loir (28) Arrêté Préf-CABINET-SIDPC 17/11/01 du 24 novembre	O3	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée de la procédure
Indre (36) Arrêté du 06 décembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Indre-et-Loire (37) Arrêté du 27 décembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loir-et-Cher (41) Arrêté n°41-2017-11-16-002 du 16 novembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loiret (45) Arrêté du 16 novembre 2017	O3	conforme	> seuil information et recommandation	Aucune procédure	Information et recommandation

NOTA :

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- **Ce bulletin est régional** : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par :

C. Becquet

Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau :

Camille BECQUET (06-84-96-31-62), alerte-qualite-air@ligair.fr

Destinataires :

Préf. 18
 Préf. 37
 Atmo Normandie

Préf. 28
 Préf. 41
 Air Breizh

Préf. 36
 Préf. 45
 Comité d'experts

DREAL
 ARS

COZ
 Air Pays de la Loir